

SESSION 2014

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Violence et ordre dans les sociétés coloniales à l'âge des empires (1850- fin des années 1950)

1/ Analyse critique (notée sur 10 points)

Faites le commentaire composé des six documents proposés, en soulignant leur intérêt et leurs limites éventuelles pour la compréhension du thème.

2/ Exploitation adaptée à un niveau donné (notée sur 10 points)

Rédigez un écrit de synthèse, résultant de l'analyse critique des documents et visant à la transmission d'un savoir raisonné, en mettant en évidence les notions, les connaissances et les documents ou extraits de document que vous jugerez utiles à un enseignement d'histoire au niveau que vous aurez choisi (Quatrième ou Première ES/L).

*le géo m...
le hist 3D → empire 1850
→ thème après 1870
L'17/18/19/20*

Document 1 : le témoignage d'un officier français durant « la pacification » du Soudan

18 mai 1898

Nous quittons ce matin Ouagadougou, mon capitaine et moi, avec une colonne volante ainsi composée : un peloton d'infanterie (50 hommes), 10 spahis auxiliaires, 10 cavaliers toucouleurs, 10 cavaliers mossis, 1 pièce de 80 de montagne. ^{80 + 1}

Point de direction : Bittou par Touili, Nobéré, Gou et Léré.

Objectif de l'opération : 1°) soumettre les villages récalcitrants qui sont nombreux encore sur ce parcours ; 2°) régler sur place les contestations territoriales avec les officiers anglais de la Côte d'Or ; 3°) achever la soumission des contrées sud non encore parcourues, les intimider par le passage d'une troupe armée d'assez fort effectif [...].

22 mai 1898

Soro où nous campions vers 9 h après une étape de 25 kilomètres dont la moitié à la lueur des torches et probablement notre dernière étape en pays mossi [...]. Aujourd'hui j'ai eu un véritable succès. A quelques centaines de mètres du village, j'ai fait exécuter des feux à grande distance. J'avais derrière moi à peu près la moitié du village [...]; l'étonnement mêlé de crainte qu'ont manifesté avec une grande naïveté habituelle de ces bons mossis en constatant la puissance de nos armes indiquait clairement qu'ils n'auraient jamais guère l'intention de la constater en y exposant leur peau. Pour ces populations grandes admiratrices de la force il suffirait, je crois, une démonstration de temps en temps pour leur enlever pour longtemps toute velléité de sortir leurs flèches et leurs javelots.

23 mai 1898

[...] À Gou que nous trouvons évacué, pas un chat, pas un grain de mil [...]. À midi, nous faisons flamber le village, l'incendie se propage sur 3 ou 4 km d'étendue, mais c'est un spectacle qui ne remplit ni le ventre des hommes ni celui des chevaux. L'eau est au diable et il fait une chaleur atroce. À midi et demi, nos cavaliers nous ramènent un de nos porteurs fuyards. Le pauvre diable est fusillé séance tenante en présence de tout le convoi. [...] À 1 heure, je monte à cheval avec nos 30 cavaliers, il s'agit de razzier à tout prix des grains, du bétail, de ramener des provisions et des otages et d'infliger une dure leçon à ce village, pour la 3e fois récalcitrant. À 2 km, après avoir suivi la trace fraîche des troupeaux et des habitants, mes cavaliers de pointe sont assaillis à coups de flèches. Les Boussangas sont rassemblés derrière un marigot peu profond mais couvert d'une épaisse végétation. Nous franchissons le ruisseau aux berges escarpées sans mettre pied à terre et tombons, sur la rive droite, dans un terrain rocheux d'où nous faisons déguerpir une multitude d'hommes armés d'arcs, de flèches, de lances et de javelots. Rien de plus impressionnant que ces flèches qui partent silencieuses de tous les fourrés, sifflent en passant et se fichent au tronc des arbres. Toutes ces armes sont trempées dans un poison terrible et la moindre écorchure est mortelle. Nos hommes sont bien armés : mousquetons et carabines commencent leur besogne et, bien que tirés un peu au hasard, les coups de feu font déguerpir les guerriers boussangas. Nos cavaliers toucouleurs m'amènent bientôt 2 Boussangas désarmés. Le premier refuse catégoriquement d'indiquer la retraite du Naba et le parc du troupeau ; on lui loge une balle dans la tête pour faire parler l'autre.

À cinq heures, nous rentrons avec 40 boeufs, 6 ânes, 27 moutons et de nombreux captifs auxquels était confiée la garde du troupeau. C'est un joli butin. Les captifs sont gardés comme otages ou distribués à nos partisans, et le bétail servira à la nourriture de la colonne. [...] Nous campons ce soir en carré et bien gardés, quoique nous ne comptons guère sur une attaque de nuit. Le village continue à brûler. Par cette nuit noire, ces feux de paille sont du plus bel effet.

Émile Dussaulx, *Journal du Soudan (1894-1898)*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 435-438.
(édition critique établie et annotée par Sophie Dulucq)

Document 2 : Les fragilités de l'ordre colonial dans empires

1 Bien des événements sollicitent le renforcement des contingents coloniaux. Tout d'abord, les
2 conquêtes ne sont pas finies dans l'entre-deux-guerres. Français et Britanniques ont dû procéder, non
3 sans difficultés, à l'occupation militaire des mandats du Proche-Orient. La conquête de la Libye par
4 les Italiens ne s'achève qu'en 1931. Celle du Maroc par les Français ne se termine qu'en 1934, et
5 entre-temps les Espagnols à partir de 1921, puis les Français à partir de 1925, ont eu à combattre les
6 révoltes d'Abd el-Krim dans le Rif. C'est seulement la même année 1934 qu'on peut dater la dernière
7 disparition des résistances au Sahara. Quant à la conquête de l'Ethiopie par l'Italie fasciste, elle n'a
8 rien eu d'une promenade militaire, et ne peut être considérée comme achevée en 1939. Mais le recours
9 à la force n'est pas limité à ces opérations de grande envergure. Des foyers d'insurrection, plus ou
10 moins durables, peuvent en effet s'allumer çà et là, exigeant des réponses militaires.

11 Parmi les foyers permanents qui préoccupent les responsables britanniques figure en premier lieu la
12 province de la frontière du nord-est des Indes [...]. D'autres événements, plus sporadiques, semblent
13 démontrer la nécessité d'une vigilance permanente. La mutinerie des tirailleurs du 2^{ème} bataillon
14 annamite de Yen-Bay, au mois de février 1930, se traduit par la mort de deux officiers et de quatre
15 sous-officiers, et déclenche une série de mouvement aux confins de l'Annam et du Tonkin [...]. Ceci
16 ne va naturellement pas sans dommage pour les populations civiles. Au Maroc, après la reddition
17 d'Abd el-Krim, il faut une série de dures campagnes pour soumettre les massifs montagneux de
18 l'Atlas. Le blocus des massifs montagneux, qui les réduit à la famine, les tirs d'artillerie destinés à
19 empêcher l'usage des terrains de parcours, les bombardements aériens amène à nuancer le slogan de
20 « pénétration pacifique ».

Jacques Frémaux *Les empires coloniaux dans la mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002,
p. 265-268.

Document 3 : Extraits de témoignage de Français torturés (soutien ou suspecté de soutenir le FLN) en Algérie en 1957

Une fois détenu, André Gallice [ancien conseiller municipal] est laissé 48 heures en cellule sans être interrogé. Pendant ces deux jours, il a le temps de découvrir la torture : « Là se trouvait un homme, avec une corde autour du coup qui, passant dans un anneau au mur, revenait sur ses bras attachés derrière le dos : soit il était étranglé, soit ses bras étaient engourdis. Pour soulager ses douleurs, les autres détenus se relayaient sous lui pour le porter ce qui supprimait cette tension. Et, quand les soldats arrivaient, nous nous écartions de lui, pour qu'ils ne réalisent pas l'aide que nous lui apportions ainsi. »

(Entretien d'André Gallice avec l'historienne Raphaëlle Branche, 1999)

« On me montra Colette G., les cheveux trempés d'eau et l'œil hagard. On amena à peu près au même moment Lucie C. que l'on déshabilla pour l'enrouler dans une couverture. Devant moi, je les vis appliquer, pendant qu'elle hurlait, des électrodes sur le corps de Colette G. Je les vis pratiquer des débuts d'asphyxie sur Lucie C. Ils lui déversaient lentement sur la figure de l'eau contenue dans deux jerricans. J'assistais à tout cela dans un coin de la salle, nue et les menottes aux mains. De temps en temps, ils me faisaient appeler pour que « je la regarde ».

(Plainte de Claudine L., service historique de l'armée)

Raphaëlle Branche « La violence coloniale, enjeu d'une description et choix d'écriture », *Tracés*, 2/2010 (n°19) p 29-42. URL www.cairn.info/revue-traces-2010-2 page-29

Document 4 : le code de l'indigénat en Algérie : Extraits de la Loi et de ses annexes du 21 décembre 1897 relative aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes

Art 1 : Les administrateurs des communes mixtes du territoire civil de l'Algérie conserveront pendant sept ans, à partir de la promulgation de la présente loi, à l'égard des indigènes musulmans non naturalisés habitant ces circonscriptions les pouvoirs de répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat énumérées au tableau annexe à la présente loi.

Art 2 : Les infractions spéciales à l'Indigénat sont punies des peines de simple police – toutefois, si l'administrateur le juge utile ou si le contrevenant le demande, l'amende ou l'emprisonnement peuvent être remplacés par des prestations en nature imposées au condamné et devant consister en travaux d'entretien ou d'amélioration des voies de communication, fontaines ou puits d'usage public. La valeur en argent de la journée de prestation sera celle du tarif de conversion adoptée pour les chemins vicinaux – chaque journée de travail sera considérée comme équivalant à une journée d'emprisonnement, en tenant compte du temps nécessaire au condamné pour se rendre de sa résidence au lieu où la prestation devra être accomplie. Elle pourra être fournie en tâche.

Art 4 : Les décisions des administrateurs pourront être attaquées par la voie de l'appel devant le préfet pour l'arrondissement du chef-lieu, devant le sous-préfet pour les autres arrondissements, lorsqu'elles prononceront un emprisonnement de plus de 24h ou une amende de plus de 5 francs. L'appel produira un effet suspensif. L'appelant sera toujours admis à présenter en personne sa défense devant les sous-préfets ou les préfets.

Art 7 : Les infractions visées dans l'annexe de la présente loi pourront être atténuées ou même supprimées par un arrêté du gouverneur général.

Annexes

- 1 – Propos tenus en public contre la France et son gouvernement
- 2- Refus ou inexécution des services de patrouille ou de garde prescrites par l'autorité ; abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services
- 6 – Retard prolongé et non justifié dans le paiement des impôts, soulte de rachat de séquestre, amendes et généralement de toute somme due à l'Etat ou à la commune, ainsi que dans l'exécution des prestations faites en nature.
- 13 – Défaut par tout indigène de se munir d'un passeport, permis de voyage, carte de sûreté ou livret d'ouvrier régulièrement visé lorsqu'il se rend dans un arrondissement autre que celui de son domicile. Il sera retiré au détenteur qui en aura fait mauvais usage.

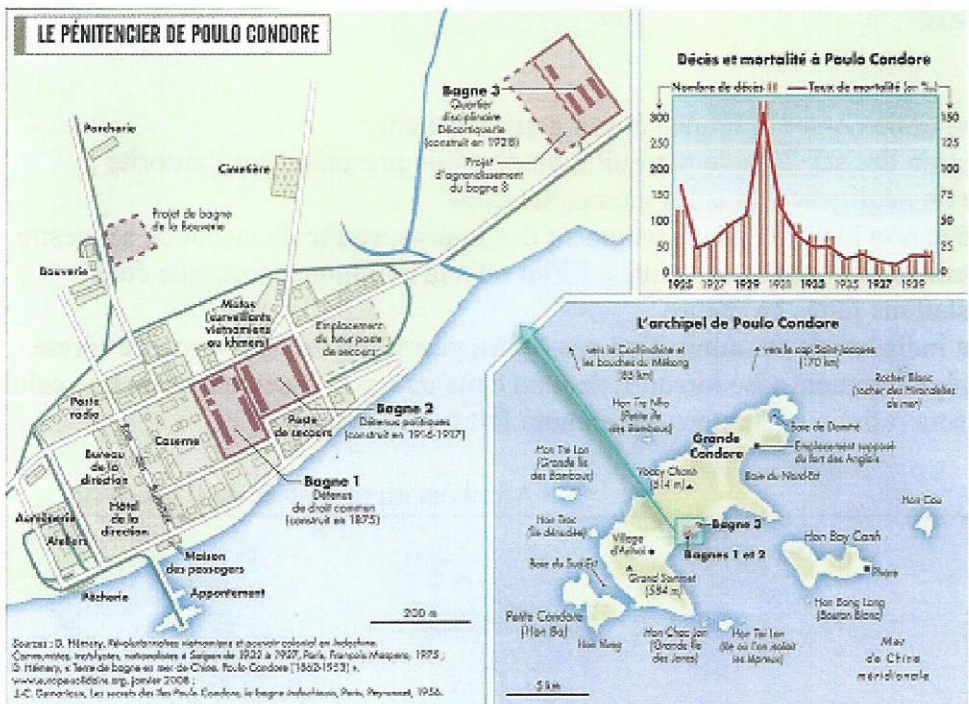
Archives du ministère de l'Intérieur

Document 5 : Les exactions dans le cadre du travail forcé : l'exemple du Congo belge en 1907
 (Photographie anonyme, AKG-Image Ullstein Bild)



*appel
 tête
 doigt*

Document 6 : Le pénitencier de Poulo Condore en Indochine



*Maison
 avec
 toit
 de
 bambou*

Jean-François KLEIN, Pierre SINGARAVELOU et Marie-Albane de SUREMAIN, *Atlas des empires coloniaux*, Paris, Autrement, 2012.

Annexes

- Pour la classe de 4^{ème} : extrait du BOEN du 28 août 2008

Thème 4 - LES COLONIES <i>maki 4h</i>	
CONNAISSANCES Les conquêtes coloniales assoient la domination européenne. <i>sh</i> Les colonies constituent, dès lors, un monde dominé confronté à la modernité européenne. <i>sh</i>	DÉMARCHES Étude: - d'un exemple au choix de conquête coloniale, <i>1R</i> et - d'un exemple au choix de société coloniale. <i>sh</i>
CAPACITÉS Connaître et utiliser le repère suivant : les principales colonies britanniques et françaises en 1914 <i>plus prog</i> Décrire et expliquer quelques unes des modifications introduites par l'arrivée des Européens dans un territoire colonisé	

- Pour la classe de première ES/L : extraits du BOEN du 30 septembre 2010

HISTOIRE

Questions pour comprendre le vingtième siècle

Le programme d'histoire de la classe de première est conçu en cohérence avec celui de la classe de seconde, dans le cadre d'un tronc commun sur deux années :

- il est dans son prolongement chronologique : consacré au XX^{ème} siècle, il prend la suite d'une mise en perspective sur le temps long, de l'Antiquité au XIX^{ème} siècle ;
- il se situe également dans sa continuité en termes d'objectifs d'apprentissage, tant sur le plan des connaissances à acquérir que sur celui des capacités et des méthodes à approfondir.

Ce programme présente de réelles complémentarités avec celui de géographie ; on exploitera donc toutes les possibilités de croisement.

Le fil conducteur du programme

Des questions indispensables à la compréhension de l'histoire du monde au XX^{ème} siècle constituent la trame de ce programme.

En ce début du XXI^{ème} siècle, il est possible d'avoir une vue globale et synthétique sur le siècle précédent et ainsi de concevoir une nouvelle approche thématique. Les questions qui structurent les programmes, centrées sur la compréhension du XX^{ème} siècle, sont mises en perspective sur une plus longue durée lorsque cela s'avère pertinent : ainsi, une bonne compréhension des mutations des économies et des sociétés nécessite une étude s'étendant du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours ; la décolonisation est plus intelligible si son étude est reliée à celle de la colonisation ; 1989 ne peut être perçu comme une rupture que si l'on aborde la période postérieure.

Thème 4 - Colonisation et décolonisation (7-8 heures)

Questions	Mise en œuvre
Le temps des dominations coloniales	- Le partage colonial de l'Afrique à la fin du XIX ^{ème} siècle - L'Empire français au moment de l'exposition coloniale de 1931, réalités, représentations et contestations
La décolonisation	Deux études : - La fin de l'empire des Indes - La guerre d'Algérie